

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 18 mars 2019
20 heures 30**

Date de la convocation : 14 mars 2019

Date d'affichage : 14 mars 2019

Etaient présents :

M. X. MADELAINE Le Maire, M. P. BOSSEBOEUF, M. JC. BUTEAU, Mme H.BANDZWOLEK, M. Isabelle LIEGARD, M. S. DESNOS, Mme B.FABRE, Mme K. LEPETIT, Mme C. LECHARPENTIER, M. L. PARDOEN, M. B. LEDRU, Mme M.C.GEERTS et Mme B.NUYTEN formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. TANTALIN

M. F. LAMOTTE donne pouvoir à M. X. MADELAINE

M. P. BOSSEBOEUF est élu secrétaire.

Approbation des comptes rendus de Conseil des 21 janvier et 25 février 2019

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler vis-à-vis des comptes rendus de ces Conseils Municipaux.

Il est procédé à l'adoption desdits comptes rendus à l'unanimité.

Informations du Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- Les travaux de la RD 514 au Hameau de l'Ecarde vont être lancés. Les commerçants de Sallenelles sont venus en Mairie d'Amfreville déposer une pétition. Le département a pris un arrêté de restriction de circulation pour la période des travaux après avoir revu sa position quant à la fermeture de la route sur la portion en travaux dès le lundi 18 mars 2019. Malgré tout le département reste ferme sur la nécessité de fermer la route car un accident sur une route similaire où avait été installé un alternat c'est produit. Depuis pour des questions de sécurité les consignes du Département sont plus strictes. Monsieur le Maire pense aux riverains qui vont être impactés pour accéder à leur propriété mais il faut se réjouir que ces travaux se réalisent enfin. Ils doivent être terminés avant la saison touristique.
- Monsieur le Maire indique que plusieurs projets en cours nécessitent des forces vives au sein du Conseil pour suivre certains des dossiers. Monsieur PARDOEN, Monsieur LEDRU se proposent pour être associés au suivi de chantier des travaux de la RD 514, Philippe BOSSEBOEUF suivra les dossiers en cours de la bibliothèque (dégâts tempête, etc...), le réaménagement de l'agence postale communale en cours d'étude par un architecte sera suivi par Hélène BANDZWOLEK. Concernant la maison médicale, un audit énergétique est en cours par un ingénieur chauffagiste. Concernant le site internet de la Commune, une procédure de consultation a été menée par le service informatique de NCPA, la société a été choisie et le retroplanning est à voir pour permettre une ouverture du nouveau site en juillet. Ce dossier est suivi par Karine LEPETIT.
- Monsieur le Maire indique aussi que la directrice générale des services madame LETOUZEY Ysaline a fait valoir ses droits à mutation et va quitter la commune dans quelques mois.
- Monsieur LEDRU demande si des nouvelles informations d'ENEDIS sur les compteurs LINKY ont été transmises, il lui est indiqué que la mairie n'a rien reçu.

Délibérations :

2019/16 - Vote des taux des taxes

Monsieur le Maire rapporte le débat qui a résulté de la Commission des Finances concernant le vote des 3 taxes communales : Taxe d'Habitation, Taxe foncier bâti et Taxe foncier non bâti. Il propose au Conseil une augmentation limitée à 1% sur l'ensemble des taxes pour tenir compte de la revalorisation des bases d'impositions, fixée par l'état en fonction de l'inflation, (2,2%)

Avec en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide une augmentation de 1 % sur l'ensemble des taxes.

Augmentation de 1 % sur l'ensemble des taxes soit un produit fiscal attendu de 535 842 € avec une augmentation de 5 252 € par rapport au produit fiscal à taux constants (€)

Augmentation de 1 % sur l'ensemble des taux soit :

| Augmentation 1 % | BASES | TAUX | PRODUITS |
|-------------------|-------------|-------|-----------|
| Taxe d'habitation | 1 246 000 € | 17,53 | 218 424 € |
| Foncier bâti | 758 900 € | 37,51 | 284 663 € |
| Foncier non bâti | 58 200 € | 56,28 | 32 755 € |
| TOTAL | | | 535 842 € |

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|---------|------|--------|-------------|
| 14 | 14 | 0 | 0 |

Proposition adoptée à l'unanimité

2019/17 - Subventions aux associations 2019

Monsieur BOSSEBOEUF, 1er Adjoint au Maire, donne lecture et commente le budget proposé par la Commission « Vie Associative et Culturelle » au titre des subventions accordées aux associations. Il est proposé au Conseil municipal d'allouer les sommes suivantes aux associations :

| ASSOCIATIONS AMFREVILLAISES | |
|--|---------|
| Amis de la bibliothèque | 2 880 € |
| Amis de la bibliothèque (exceptionnel) | 750 € |
| ASCA | 2 500 € |
| ASCA | 1 000 € |
| A.P.E. Amfréville | 200 € |
| Les fées clochettes | 300 € |
| Club de l'Amitié | 600 € |
| Chorale 3 ptes notes | 350 € |
| Comité de jumelage Brunehaut | 650 € |
| Comité de jumelage Dolton Hillerse | 200 € |
| F.C.B.O | 4200 € |
| F.C.B.O (exceptionnel) | 300 € |
| Fanfare Municipale | 600 € |
| Société de Chasse | 250 € |
| Saint Martin 14 | 350 € |
| Coopérative scolaire | 960 € |
| Projets scolaires partenariaux | 1 600 € |
| Auprès de Brassens | 300 € |
| Comité des fêtes | 800 € |
| Anciens combattants | 200 € |

| | |
|------------------------------------|-----------------|
| Anciens combattants (exceptionnel) | 200 € |
| Divers | 1970 |
| Sous total 1 | 21 160 € |
| ASSOCIATIONS HORS COMMUNE | |
| Bouchons du cœur Cabourg | 150 € |
| UCIH | 250 € |
| UCIH (exceptionnel) | 100 € |
| Patrimoine cultuel | 240 € |
| Fondation du patrimoine | 100 € |
| Sous total 2 | 840 € |
| TOTAL ASSOCIATIONS | 22 000 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'allouer les sommes ci-dessus aux différentes associations communales et extra-communales et affecte à ce titre, la somme de 22000 € au budget primitif 2019.

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|---------|------|--------|-------------|
| 14 | 14 | 0 | 0 |

2019/18 – Budget Commune : Approbation du compte administratif de l'année 2018

Suite à un cas de force majeure, Monsieur Jean-Claude BUTEAU doyen de l'assemblée, donne la parole à Mme Bernadette FABRE doyenne suivante de l'assemblée.

Madame Bernadette FABRE présente le compte administratif 2018 du Budget Commune.

Les résultats sont les suivants :

| | |
|-----------------------------------|---------------|
| Dépenses de fonctionnement | 1 173 006,05€ |
| Recettes de fonctionnement | 1 379 018,14€ |
| Résultat de l'année 2018 | 206 012,09 € |
| Excédent 2017 reporté | 368 666,53 € |
| Excédent de fonctionnement global | 574 678,62 € |

| | |
|----------------------------------|--------------|
| Dépenses d'investissement | 488 702,05 € |
| Recettes d'investissement | 525 278,86 € |
| Résultat de l'année 2018 | 36 576,81€ |
| Déficit 2017 reporté | -46 524,10 € |
| Résultat d'investissement global | - 9 947,29 € |
| Restes à réaliser dépenses | 21 546,00€ |
| Restes à réaliser recettes | 79 546,29 € |
| Solde d'investissement | 48 053,00 € |

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget Commune.

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|---------|------|--------|-------------|
| 12 | 12 | 0 | 0 |

2019/19 – Budget Commune : Approbation du compte de gestion de l'année 2018

Le compte de gestion 2018 du budget commune, présenté par le trésorier, étant en conformité avec le compte administratif 2018, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte de gestion et donnent quitus au Trésorier.

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|---------|------|--------|-------------|
| 14 | 14 | 0 | 0 |

2019/20 – Budget Commune : Affectation du résultat de l'année 2018

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Xavier MADELAINE après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement :

| | |
|--|--------------|
| Résultat de l'exercice 2018 qui est égal au compte 12 résultat de l'exercice figurant au compte de gestion | |
| | 206 012,09 € |
| Report à nouveau | 368 666,53 € |
| Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2018 | 574 678,62 € |

Section d'investissement :

| | |
|--|--------------|
| Solde d'exécution | 36 576,81 € |
| Déficit reporté de la section d'investissement de l'année 2017 | -46 524,10 |
| Soit un solde d'exécution de la section d'investissement (compte 001) | -9 947,289 € |
| Restes à réaliser : par ailleurs la section d'investissement fait apparaître des restes à réaliser | |
| En dépenses : | 21 546 €: |
| En recettes | 79 546,29 € |
| Solde d'investissement : | 48 053,00 € |

Puisqu'il n'existe pas de déficit d'investissement en 2018 à combler, il n'est pas nécessaire d'affecter une somme au compte 1068.

| | |
|---|--------------|
| Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnements capitalisés | 0 € |
| Le solde de fonctionnement est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédents de fonctionnement reporté » | 574 678,62 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001) | - 9 947,29 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette affectation des résultats du budget Commune.

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|---------|------|--------|-------------|
| 14 | 14 | 0 | 0 |

2019/21 – Budget annexe service de santé : Compte administratif 2018

Suite à un cas de force majeure, Monsieur Jean-Claude BUTEAU doyen de l'assemblée, donne la parole à Mme Bernadette FABRE doyenne suivante de l'assemblée.

Madame Bernadette FABRE présente le compte administratif 2018 du Budget annexe services de santé.

Les résultats sont les suivants :

| | |
|-----------------------------------|-------------|
| Dépenses de fonctionnement | 19 954,93 € |
| Recettes de fonctionnement | 58 750,29 € |
| Résultat de l'année 2018 | 38 795,36 € |
| Excédent 2017 reporté | 0 € |
| Excédent de fonctionnement global | 38 795,36 € |

| | |
|----------------------------------|---------------|
| Dépenses d'investissement | 22 311,56 € |
| Recettes d'investissement | 41 599,35 € |
| Résultat de l'année 2018 | 19 287,79€ |
| Déficit 2017 reporté | - 99 113,79 € |
| Résultat d'investissement global | - 79 826,00 € |
| Besoin de financement | 79 826,00 € |

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget annexe service de santé.

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|---------|------|--------|-------------|
| 12 | 12 | 0 | 0 |

2019/22 – Budget annexe service de santé : Compte de gestion de l'année 2018

Le compte de gestion 2018 du budget annexe services de santé, présenté par le trésorier, étant en conformité avec le compte administratif 2018, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte de gestion et donnent quitus au Trésorier.

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|---------|------|--------|-------------|
| 14 | 14 | 0 | 0 |

2019/23 – Budget annexe service de santé : Affectation du résultat 2018

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Xavier MADELAINE, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement :

| | |
|--|-------------|
| Résultat de l'exercice 2018 qui est égal au compte 12 résultat de l'exercice figurant au compte de gestion | 38 795,36 € |
| Report à nouveau | 0 € |
| Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2018 | 38 795,36 € |

Section d'investissement :

| | |
|---|-------------|
| Solde d'exécution | 19 287,79 € |
| Déficit reporté de la section d'investissement de l'année 2017 | -99 113,79 |
| Soit un solde d'exécution de la section d'investissement (compte 001) | -79 826 € |

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'affecter la totalité du solde de fonctionnement au compte 1068 :

| | |
|--|-------------|
| Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnements capitalisés | 38 795,36 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001) | - 79 826 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette affectation des résultats du budget Commune.

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|---------|------|--------|-------------|
| 14 | 14 | 0 | 0 |

2019/24 - Budget Commune : Adoption du Budget Primitif 2019

Monsieur le Maire donne lecture et commente le projet de budget primitif budget commune 2019 en section de fonctionnement et d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2019 de la commune qui se résume comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|----------------------------------|----------------|----------------|
| Section de fonctionnement | 1 567 744,62 € | 1 567 744,62 € |
| Section d'investissement | 743 888,99 € | 743 888,99 € |

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|---------|------|--------|-------------|
| 14 | 14 | 0 | 0 |

2019/25 - Budget annexe service de santé : Adoption du Budget Primitif 2019

Monsieur le Maire donne lecture et commente le projet de budget primitif budget annexe service de santé 2019 en section de fonctionnement et d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif annexe 2019 du service de santé qui se résume comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| Section de fonctionnement | 102 832,58 € | 102 832,58 € |
| Section d'investissement | 113 676,39 € | 113 676,39 € |

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|---------|------|--------|-------------|
| 14 | 14 | 0 | 0 |

2019/26 – Vote d’une subvention pour le budget CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d’attribuer une subvention au CCAS d’un montant de 7 000 €.

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2019 de la commune, ainsi qu’au budget primitif 2019 du CCAS.

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|---------|------|--------|-------------|
| 14 | 14 | 0 | 0 |

2019/27 – Vote d’une subvention pour la commune de Ouistreham

Vu la demande de subvention présentée par la mairie de Ouistreham afin d’organiser des manifestations exceptionnelles pour le passage du bateau l’Hermione du 14 au 17 mai prochain en Normandie, le bateau restant amarré à Ouistreham durant plusieurs jours après avoir remonté et descendu le canal en passant par le pont de Bénouville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d’attribuer une subvention à la mairie de Ouistreham d’un montant de 500 €.

Cette somme sera inscrite à l’article 65738 du budget primitif 2019 de la commune.

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|---------|------|--------|-------------|
| 14 | 7 | 1 | 6 |

(Abstentions : C. LECHARPENTIER, Mme I. LIEGARD, M. S. DESNOS, Mme K. LE PETIT M. L. PARDOEN, et Mme B. NUYTEN ,
Contre : M B LEDRU)

2019/28 – tarifs de ventes de livres dans le cadre de la régie communale

Par délibérations n° 2019/11 et 2019/12, la commune d’Amfreville a acquis des exemplaires du livre intitulé « Hommage aux troupes alliées en Normandie » aux éditions « Le livre en papier » de monsieur TILMAN. Un des chapitres est consacré à la période de la libération de la commune d’Amfreville

Considérant que ce livre présente un intérêt historique lié au devoir de mémoire

D’autre part, vu l’acquisition d’exemplaires du livre de Xavier MADELAINE sur “Le mariage civil de 1792 à nos jours” qui pourront être vendus aux personnes intéressées par le biais de la régie communale.

Il convient de fixer un tarif de vente pour ces ouvrages

M. Le Maire propose à l’assemblée de fixer les tarifs de ventes de ces livres à

- 20 € par exemplaire du livre « Hommage aux troupes alliées en Normandie » aux éditions « Le livre en papier » de monsieur TILMAN
- 25 € par exemplaire du livre “Le mariage civil de 1792 à nos jours” de Xaver MADELAINE aux éditions Les cahiers du temps.

Après en avoir délibéré :

- Fixe le tarif de vente des livres comme proposé ci-dessus
- Ces ventes seront effectuées par le biais de la Régie communale et les recettes portées au budget de la Commune

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|---------|------|--------|-------------|
| 14 | 14 | 0 | 0 |

2019/29 – Convention de mise à disposition de locaux à la communauté de Communes Normandie Cabourg pays d’Auge

Exposé :

La Communauté de Communes NCPA dans le cadre de sa compétence enfance jeunesse et vu le nombre de demandes d’inscriptions qui n’ont pu être satisfaites dans les centres de loisirs existants souhaite mettre en place un nouvel accueil de loisir à Amfreville, les locaux s’y trouvant répondant aux normes de ce type d’accueil.

A partir des vacances d’avril, un nouvel accueil de loisir de 49 places va être organisé à Amfreville et il convient de définir les modalités de mise à disposition des locaux communaux par une convention.

Les locaux mis à disposition seront : les locaux de l’ancienne école maternelle dans le groupe scolaire des 4 vents, sauf la classe (actuellement classe de CE1) située au fond de la salle de motricité qui ne sera pas utilisée, ainsi que la salle polyvalente pour le temps du repas.

Cette mise à disposition fera l’objet d’une refacturation à NCPA à la journée. Les locaux seront utilisés pour les petites vacances scolaire sauf une semaine entre Noël et jour de l’an, au mois de juillet et tous les mercredis de la période scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux pour l’ouverture d’un nouvel accueil de loisir organisé par la communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d’Auge, ainsi que tous documents y afférent.

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|---------|------|--------|-------------|
| 14 | 14 | 0 | 0 |

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10

| |
|---|
| Liste des délibérations avec n° d’ordre : |
| Délibération 2019/16 Vote des taux |
| Délibération 2019/17 Subventions aux associations 2019 |
| Délibération 2019/18 Budget commune : Approbation du compte administratif 2018 |
| Délibération 2019/19 Budget commune : Approbation du compte de gestion 2018 |
| Délibération 2019/20 Budget commune : Affectation du résultat 2018 |
| Délibération 2019/21 Budget annexe service de santé : Approbation du compte administratif 2018 |
| Délibération 2019/22 Budget annexe service de santé : Approbation du compte de gestion 2018 |
| Délibération 2019/23 Budget annexe service de santé : Affectation du résultat |
| Délibération 2019/24 Budget commune : Adoption du budget prévisionnel 2018 |
| Délibération 2019/25 Budget annexe service de santé : Adoption du budget prévisionnel 2019 |
| Délibération 2019/26 Subvention au CCAS |
| Délibération 2019/27 Subvention à la Commune de Ouistreham |
| Délibération 2019/28 Tarifs de ventes de livres dans le cadre de la régie communale |
| Délibération 2019/29 Convention de mise à disposition de locaux avec la Communauté de Communes NCPA |

Liste des membres présents

| | Signature |
|---------------------------|-----------|
| Monsieur MADELAINÉ Xavier | |

| | |
|--|--|
| Monsieur BOSSEBOEUF Philippe | |
| Madame BANDZWOLEK H el ene | |
| Monsieur BUTEAU Jean-Claude | |
| Madame LECHARPENTIER Christelle | |
| Madame LIEGARD Isabelle | |
| Monsieur DESNOS Serge | |
| Madame FABRE Bernadette | |
| Madame LE PETIT Karine | |
| Monsieur PARDOEN Laurent | |
| Monsieur LEDRU Bernard | |
| Madame GEERTS Marie-Christine | |
| Madame NUYTEN Brigitte | |